DOCUMENT D'INFORMATION

EORIANS CAPITAL

EORIANS CAPITAL
2 rue des roses | 14640 | Villers sur Mer | T. 06 27 72 87 79 | jbb@eorians.com

SAS au capital social de 10.299 € - n°977 944 974 au RCS de Lisieux – 2 rue des roses, 14640, Villers sur Mer. Enregistré à l'ORIAS sous le n°23007005 (www.orias.fr) en qualité de : Courtier en assurance adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ; Conseiller en investissement financier adhérent de la CNCGP, association agréée auprès de l'AMF ; Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement en qualité de courtier, adhérent de la CNCGP, association agréée auprès de l'ACPR. Garantie financière de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, Le Mans. Ne peut recevoir aucun fonds, effet, ou valeur. Activité de démarchage bancaire et financier.

DOCUMENT D'INFORMATION

1/ Présentation du cabinet

EORIANS, SAS au capital de 10.299 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lisieux sous le numéro 977 944 974 est un cabinet de gestion de patrimoine. Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro (www.orias.fr).

EORIANS est habilité pour exercer les activités suivantes :

- **Conseil en investissements financiers (CIF)**,
- **Courtier d'assurances ou de réassurances (COA),**
- **Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP).**

Les coordonnées de notre société sont :

EORIANS
2 rue des roses
14640, Villers sur Mer
Mail : jbb@eorians-capital.com
Tel : 0627728779

Toutes ces communications peuvent être utilisées pour obtenir, sur simple demande, une information réputée disponible auprès d'**EORIANS**.

2/ Présentation des services

Le conseil en investissements financiers
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

EORIANS est indépendant sur un plan capitalistique. Il vise à répondre aux besoins de ses clients en leur apportant des solutions adaptées selon le principe de l'architecture ouverte, à savoir en sélectionnant, selon nos process internes, les produits de différents partenaires sans relation exclusive, ni lien capitalistique.

Toutefois, en tant que CIF, **EORIANS** est susceptible de fournir des conseils en investissement de nature non indépendante.

Dans ce cadre, notre conseil repose sur une analyse large des instruments financiers disponibles sur le marché. L'éventail ne se limite pas aux instruments émis et fournis par des entités avec lesquels nous avons une relation contractuelle et notre mode de rémunération repose sur la perception de rétrocession de la part de nos partenaires.

L'intermédiation en assurance - Courtier
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Conseiller, agissant au nom et pour le compte du Client, est chargé d'identifier l'assureur ainsi que le(s) contrat(s) d'assurance correspondant à vos besoins et objectifs, ainsi que d'assurer son rôle d'intermédiaire entre le client et l'assureur, dans le cadre du conseil, de la souscription et du suivi du(es) produit(s) d'assurance conseillé(s).

Au titre de cette prestation, **EORIANS** propose un conseil approprié et cohérent avec les besoins et exigences du client (conseil de niveau 1).

L'intermédiation en opération de banque et services de paiement
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Courtier exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat de leur client.

Dans le cadre de son activité d'IOBSP, **EORIANS ne fournit pas** un service de conseil portant sur des contrats de crédit immobiliers au sens de l'article L 519-1-1 du Code monétaire et financier.

Le démarchage bancaire et financier pour le compte de CIF
EORIANS est amené à développer une activité de démarchage bancaire et financier au sens de l'article L.341-1 et suivants du Code monétaire et financier (CMF), au nom et pour le compte des mandants suivants :
Crédit Agricole Titres, Nelia Titres

3/ Garantie financière et responsabilité civile professionnelle

Dans le cadre de nos activités, **EORIANS** a souscrit à une garantie financière de 115.000 € auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles sous la police n° 118263166, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9.

Garanties	
Garanties financières	Montants de garantie
IAS	115.000€
IOBSP	115.000€

Responsabilité civile professionnelle		
Activités assurées	Montants de garantie	
	Par sinistre, par année d'assurance	
IAS	2.500.000€	3.000€
CIF	2.500.000€	3.000€
IOBSP		20% de l'indemnité due (Maxi : 3.000€ par sinistre)

4/ Principaux partenaires

Partenaires assurance	Partenaires financiers
AEP, Swisslife, Vie Plus, AG2R Generali Baloise Spirica	Moneta, Fundsmith, IVO, Indépendance AM, Comgest, Eurazeo, Nextstage, Sienna, Piquemal, Tailor AM…

Partenaires IOBSP	Plateforme
CA Titres, Nélia Titres	Nortia Murano/Zénith Eres

Partenaires Structurés : Nexo, Adéquity

5/ Politique de traitement des réclamations

En cas de réclamation ou de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable selon la procédure ci-après détaillée.
Toute réclamation peut être transmise gratuitement au cabinet :

- par courrier à l'attention du dirigeant du cabinet, ou auprès de votre interlocuteur habituel : 2 rue des roses, 14640, Villers sur Mer
- par courriel : jbb@eorians.com

SAS au capital social de 10.299 € - n°977 944 974 au RCS de Lisieux – 2 rue des roses, 14640, Villers sur Mer. Enregistré à l'ORIAS sous le n°23007005 (www.orias.fr) en qualité de : Courtier en assurance adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ; Conseiller en investissement financier adhérent de la CNCGP, association agréée auprès de l'AMF ; Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement en qualité de courtier, adhérent de la CNCGP, association agréée auprès de l'ACPR. Garantie financière de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, Le Mans. Ne peut recevoir aucun fonds, effet, ou valeur. Activité de démarchage bancaire et financier.

- par téléphone : 0627728779 (sous réserve de confirmation écrite sauf si une réponse peut être apportée immédiatement par son interlocuteur)

EORIANS mettra tout en œuvre pour répondre dans les meilleurs délais. En tout état de cause, le cabinet accusera réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de la réclamation, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai.

Une réponse à la réclamation sera formulée dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date d'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.
Si toutefois la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le client, ce dernier aurait alors la possibilité de faire appel au Médiateur suivant :

Pour un différend dans le cadre de l'activité CIF :

- **Médiateur de l'AMF**
 Autorité des Marchés Financiers
 Le Médiateur
 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02
 https://www.cmap.fr/consommateurs/.

Pour un différend dans le cadre des autres activités :

- **CMAP**
 Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)
 Service Médiation de la consommation
 39 avenue Franklin D. Roosevelt
 75008 PARIS
 www.mediateur-conso.cmap.fr
 Mail : consommation@cmap.fr

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

6/ Autorités de contrôle

Pour l'activité de Conseiller en Investissement Financier :

- **AMF**
 Autorité des Marchés Financiers
 17 Place de la Bourse
 75 082 PARIS Cedex 02
 www.amf-france.org/fr

Pour l'activité d'Intermédiaire en Assurance et Intermédiaire en Opération de Banque et de Services de Paiement :

- **ACPR**
 Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
 4 Place de Budapest
 CS 92459,
 75436 Paris
 www.acpr.banque-france.fr/

7/ Rémunérations

Prestation de conseil en investissements financiers
Au titre de son activité de conseil non indépendant, **EORIANS** peut percevoir des honoraires ainsi que des rémunérations, commissions, avantages monétaires et non monétaires en rapport avec la prestation, versés ou fournis par un tiers ou une personne agissant pour le compte de tiers, à la condition d'en informer le client, d'améliorer la qualité de notre service et d'agir au mieux des intérêts du client.

Prestation d'intermédiation en assurance
EORIANS peut être amené à percevoir une rémunération sous forme de commissions ou rétrocommission par les établissements partenaires des produits auxquels vous aurez souscrits. **Prestation d'intermédiation en opérations de Banque et de Services de paiement**
EORIANS est rémunéré sous forme d'honoraires ou de commissions perçues par le partenaire bancaire sélectionné. C'est le cas pour les produits structurés.

Autres avantages non monétaires mineurs perçus par le cabinet :
EORIANS peut recevoir des avantages non monétaires mineurs raisonnables, proportionnés, d'une ampleur limitant sa probabilité d'influencer ses services tels que des informations ou des documents relatifs à un instrument financier ou à un service d'investissement, des participations à des conférences ou séminaires concernant les caractéristiques et avantages d'un instrument financier ou d'un service d'investissement, non susceptibles d'engendrer de conflit d'intérêts.

8/ Politique de traitement des données personnelles

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Jean-Baptiste BARENTON en qualité de responsable de traitement au sens de la RGPD.

EORIANS s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre **EORIANS** et son client, à préserver la sécurité et intégralité, à ne communiquer ces informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Les données relatives à un prospect non-client peuvent être conservées pendant un délai de 3 ans à compter de leur collecte par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

9/ Mode de communication et mise à jour des informations

EORIANS est amené à communiquer avec le client et fait ainsi parvenir les mises à jour de ces différentes informations par courrier postal, courriel, téléphone, interface du site sécurisé, visioconférence ou organisation d'entretiens physique.